

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

(11) Numéro de publication:

0 385 842
A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 90400526.1

(51) Int. Cl.⁵: **A63C 1/00, A63C 5/00,**
A63C 9/00

(22) Date de dépôt: 26.02.90

(30) Priorité: 27.02.89 FR 8902507

(43) Date de publication de la demande:
05.09.90 Bulletin 90/36

(54) Etats contractants désignés:
AT BE CH DE DK FR IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: **Salmon, Thierry**
9 rue Bel Air
F-37320 Saint-Branchs(FR)

Demandeur: **Spillner, Axel**
Veielbrunnenweg 72
D-7000 Stuttgart 50(DE)

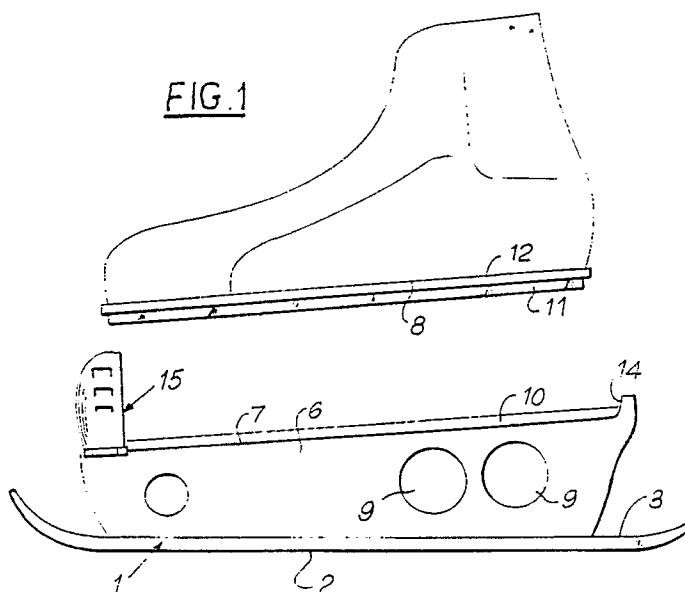
(72) Inventeur: **Salmon, Thierry**
9 rue Bel Air
F-37320 Saint-Branchs(FR)
Inventeur: **Spillner, Axel**
Veielbrunnenweg 72
D-7000 Stuttgart 50(DE)

(54) Dispositif de patinage sur neige.

(57) Dispositif pour le patinage sur la neige caractérisé en ce qu'il comprend un ski plat relevé à l'avant avec sur sa semelle des carres et sur sa face supérieure une cale (6) inclinée vers l'avant pour former avec l'axe du ski un angle compris entre 5°

et 20°, la surface supérieure (7) de la cale (6) comportant des moyens pour la fixation d'une chaussure (8) et la longueur du ski étant comprise entre une fois et une fois et demi la longueur de la chaussure (8).

FIG.1



EP 0 385 842 A1

La présente invention concerne un dispositif de patinage sur neige.

Dans la pratique des sports d'hiver, on connaît le ski et le patinage sur glace. Pour le ski, on pratique le ski alpin ou le ski de fond, ces deux sports étant d'un apprentissage difficile et dangereux. Le patinage sur glace est également difficile à apprendre.

L'un des buts de la présente invention est de réaliser un dispositif permettant de pratiquer un nouveau sport, beaucoup moins dangereux tout en présentant autant d'attraits que les autres sports d'hiver.

Le dispositif, selon l'invention est caractérisé en ce qu'il comprend un ski plat relevé à l'avant avec sur sa semelle des carres et sur sa face supérieure une cale inclinée vers l'avant pour former avec l'axe du ski un angle compris entre 5° et 20° , la surface supérieure de la cale comportant des moyens pour la fixation d'une chaussure et la longueur du ski étant comprise entre une fois et une fois et demi la longueur de la chaussure.

Grâce à un tel dispositif, l'utilisateur ayant chaussé les skis trouve automatiquement son équilibre et peut évoluer aisément sur des pistes données.

De préférence, le ski comporte une rainure longitudinale sur sa semelle.

Afin de pouvoir effectuer différentes figures et patiner en marche arrière, le ski est relevé à son extrémité arrière.

De préférence, la cale a une section sensiblement en V pour présenter une surface supérieure d'une dimension correspondant à la semelle de la chaussure.

Suivant une autre caractéristique, la hauteur de la partie arrière de la cale correspond sensiblement à la largeur du ski.

Suivant un détail constructif, la surface supérieure de la cale comporte une glissière tandis que la face correspondante de la semelle est pourvue d'un organe correspondant, ladite cale comportant à une extrémité de la surface supérieure une butée de retenue de la chaussure et à l'autre extrémité un organe de fixation. Ainsi, la chaussure est parfaitement solidarifiée avec le ski et on est assuré que les mouvements du pied se sont parfaitement transmis au ski.

Suivant un autre détail constructif, l'organe de fixation comprend un anneau monté articulé sur l'un des côtés de la cale et une barrette montée articulée sur l'autre côté et comportant des crans destinés à recevoir sélectivement l'anneau.

De préférence, l'organe de fixation comporte une coquille destinée à coopérer avec l'extrémité correspondante de la chaussure.

Enfin, l'organe de fixation comporte des moyens de verrouillage de l'anneau dans les crans.

L'invention va maintenant être décrite avec plus de détails en se référant à un mode de réalisation particulier donné à titre d'exemple seulement et représenté aux dessins annexés, dans lesquels :

Figure 1 est une vue en élévation d'un dispositif, selon l'invention.

Figure 2 est une vue en plan du dispositif de la figure 1.

Figure 3 est une vue en perspective d'un détail.

Figure 4 est une vue en élévation de face avec un arrachement.

Le nouveau dispositif de patinage sur la neige représenté aux figures comprend un ski désigné dans son ensemble par la référence 1 avec une semelle 2 et une partie supérieure 3.

Dans le mode de réalisation représenté, les extrémités avant et arrière sont légèrement relevées, mais, seule l'extrémité avant pourrait être relevée.

La semelle 2 comporte une rainure axiale 4 et des carres 5.

La partie supérieure 3 est solidaire d'une cale 6 terminée par une partie supérieure plane 7 qui est légèrement inclinée vers l'avant de manière à former avec l'axe du ski un angle de l'ordre de 5° à 20° .

La cale 6 a une section sensiblement en V de manière que la face supérieure 7 ait une largeur correspondant à la semelle d'une chaussure 8.

La cale 6 peut être percée de trous 9 pour alléger l'ensemble.

La partie supérieure 7 comporte deux rails 10 qui constituent une glissière pour des rails 11 correspondants prévus sous la semelle 12 de la chaussure.

La partie supérieure 7 à son extrémité arrière est pourvue d'une butée 14, tandis que l'extrémité avant est pourvue d'un organe de fixation 15 de la chaussure.

Cet organe de fixation 15 comprend articulé sur un axe 16 porté par une patte 17 s'étendant le long d'un bord de la partie 7 une barrette cambrée 18 dont la face supérieure connexe comporte une série de crans 19 destinés à recevoir sélectivement un anneau 20 articulé sur une patte 22 solidaire du bord correspondant de la partie 7.

La barrette 18 est solidaire d'une coquille 24 destinée à coiffer la pointe de la chaussure 8.

Sur la partie connexe de la barrette 18, il est prévu articulée sur un axe 26 une barrette de verrouillage 27 dont l'extrémité libre est destinée à coopérer avec un loquet 28, ladite barrette de verrouillage comportant une patte 30 pour faciliter son ouverture.

L'organe de fixation 15 est simplement destinée à constituer une butée avant pour empêcher la

chaussure une fois montée sur la cale 6 de se désaccoupler intempestivement.

La chaussure 8 est, de préférence une chaussure à tige montante, comme cela est représenté et qui assure un bon maintien de la cheville.

Comme on le voit sur les figures, la longueur du ski 1 est très légèrement supérieure à celle de la chaussure 8 de manière à déborder aux extrémités de ladite chaussure.

De préférence, la longueur du ski est comprise entre une fois et un peu moins de deux fois la longueur de la chaussure.

La hauteur de la partie postérieure de la cale 6 est sensiblement égale à la largeur du ski.

Le dispositif, selon l'invention, s'utilise dans des conditions de dénivellation faible.

Lorsque le ski est chaussé, l'utilisateur trouve automatiquement son équilibre et pour avancer, il suffit de patiner. Evidemment, la vitesse qui permet un tel dispositif est inférieure à celle qu'on peut obtenir avec des skis ou des patins à glace, mais la pratique de ce sport est plus aisée et beaucoup moins dangereuse.

Les skis étant pourvus de carres on peut freiner et également graver les pentes.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation qui vient d'être décrit et représenté. On pourra y apporter de nombreuses modifications de détail sans sortir pour cela du cadre de l'invention.

Revendications

1° - Dispositif pour le patinage sur la neige caractérisé en ce qu'il comprend un ski plat relevé à l'avant avec sur sa semelle des carres et sur sa face supérieure une cale (6) inclinée vers l'avant pour former avec l'axe du ski un angle compris entre 5° et 20°, la surface supérieure (7) de la cale (6) comportant des moyens pour la fixation d'une chaussure (8) et la longueur du ski étant comprise entre une fois et une fois et demie la longueur de la chaussure (8).

2° - Dispositif pour le patinage sur la neige, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le ski (1) comporte une rainure longitudinale sur sa semelle.

3° - Dispositif pour le patinage sur la neige, selon la revendication 1, caractérisé en ce que le ski (1) est relevé à son extrémité arrière.

4° - Dispositif pour le patinage sur la neige, selon la revendication 1, caractérisé en ce que la cale (6) a une section sensiblement en V pour présenter une surface supérieure (7) d'une dimension correspondant à la semelle de la chaussure (8).

5° - Dispositif pour le patinage sur la neige,

selon la revendication 1, caractérisé en ce que la hauteur de la partie arrière de la cale (6) correspond sensiblement à la largeur du ski (1).

6° - Dispositif pour le patinage sur la neige, selon les revendications 1 et 4, caractérisé en ce que la surface supérieure (7) de la cale (6) comporte une glissière (10) tandis que la face correspondante de la semelle est pourvue d'un organe (11) correspondant, ladite cale (6) comportant à une extrémité de la surface supérieure (7) une butée de retenue de la chaussure et à l'autre extrémité un organe de fixation (15).

7° - Dispositif pour le patinage sur la neige, selon la revendication 6, caractérisé en ce que l'organe de fixation (15) comprend un anneau (20) monté articulé sur l'un des côtés de la cale (6) et une barrette (18) montée articulée sur l'autre côté et comportant des crans (19) destinés à recevoir sélectivement l'anneau (20).

8° - Dispositif pour le patinage sur la neige, selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'organe de fixation (15) comporte une coquille (24) destinée à coopérer avec l'extrémité correspondante de la chaussure (8).

9° - Dispositif pour le patinage sur la neige, selon la revendication 7, caractérisé en ce que l'organe de fixation (15) comporte des moyens de verrouillage de l'anneau dans les crans.

FIG.1

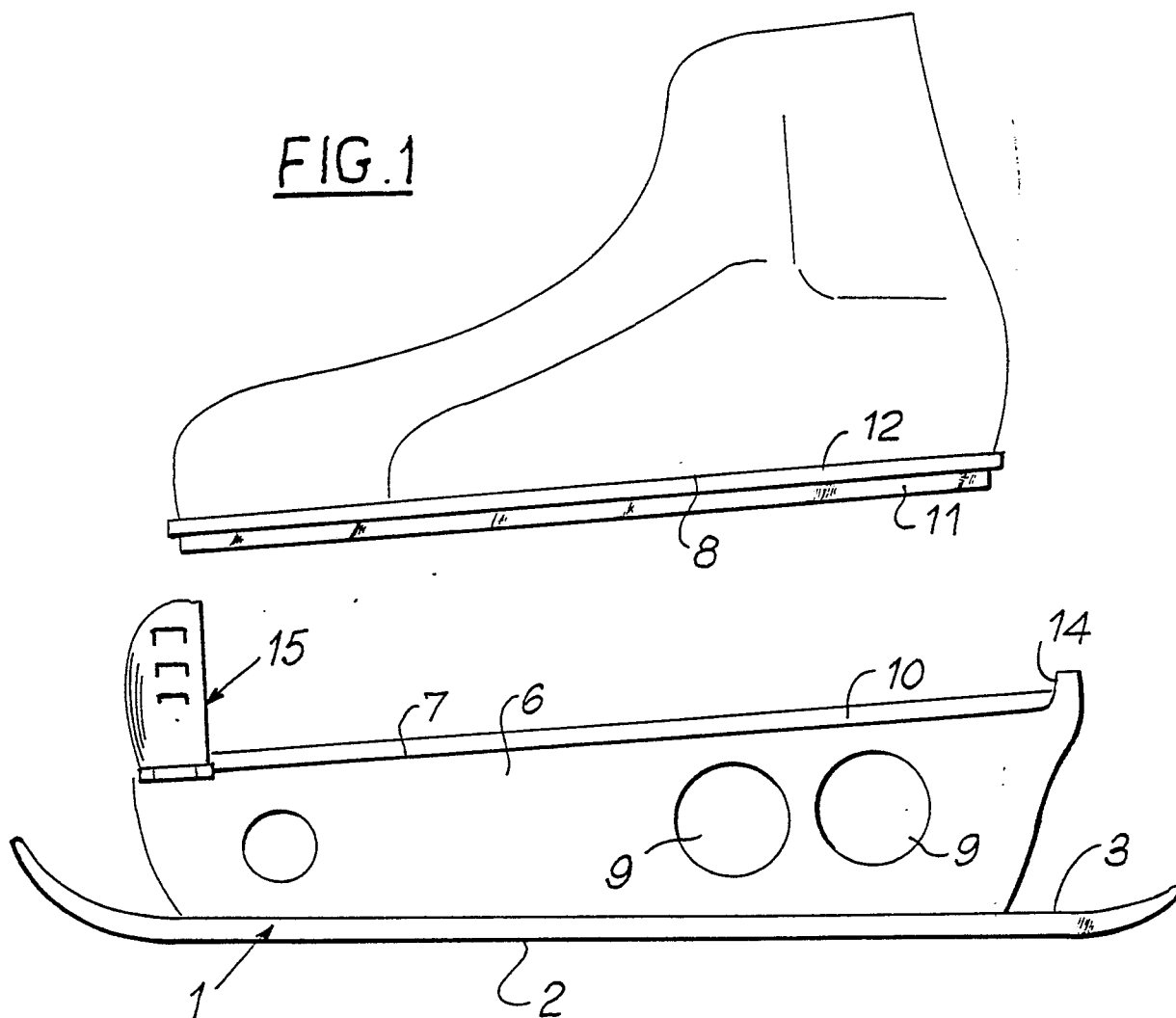


FIG.2

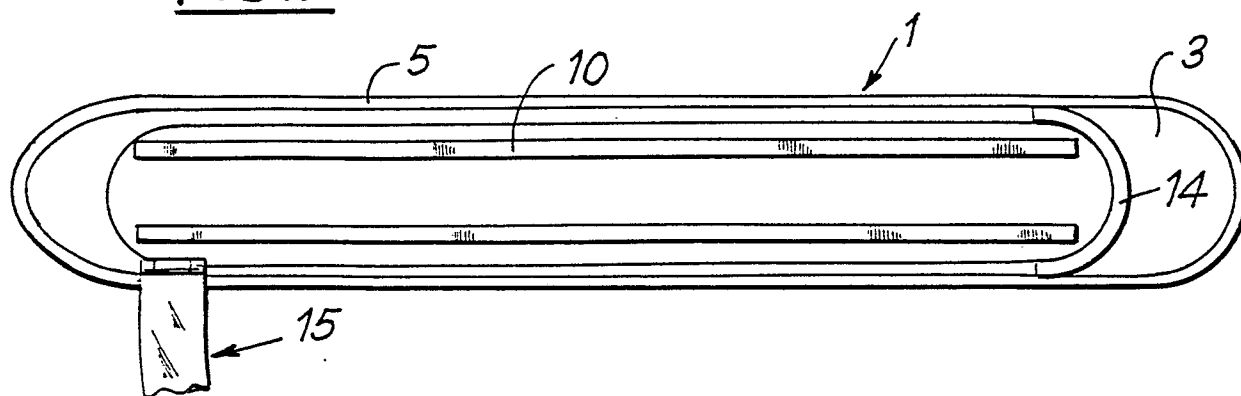


FIG.3

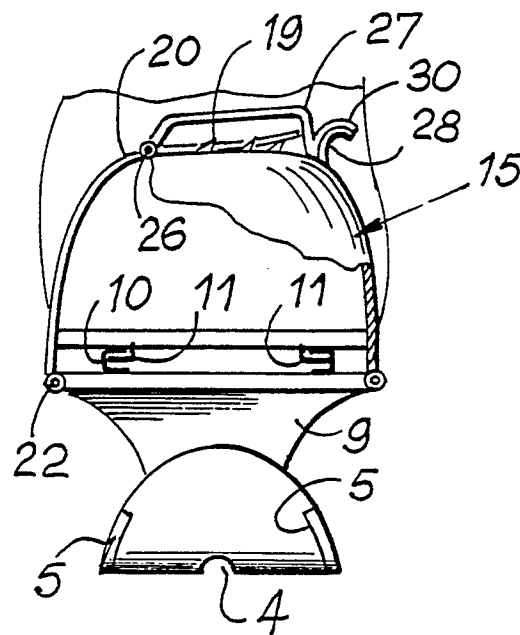
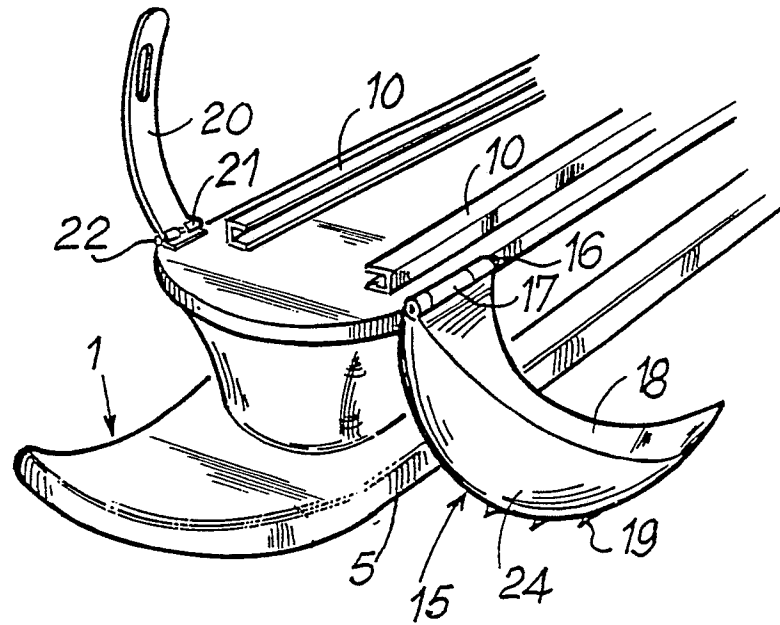


FIG.4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	NL-A-8 300 472 (EVERS) * Figures; page 2, lignes 35-37 * ---	1,2	A 63 C 1/00 A 63 C 5/00 A 63 C 9/00
A	US-A-2 950 118 (SHARPE) * Figures 2,4 * ---	1-3	
A	US-A-4 085 947 (SARVER) * Figure 2 * ---	1,3	
A	US-A-3 934 892 (BAIKIE) * Figure 1 * ---	1,3	
A	US-A-4 008 901 (CONN) * Figure 1 * ---	1,6,7	
A	DE-A-3 442 292 (WILHELM) * Figure 1 * ---	1,8	
A	US-A-2 037 964 (CHOCHKOFF) * Figures 1,3 * -----	8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 63 C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lien de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 27-04-1990	Examineur STEEGMAN R.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	